



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRETE MUNICIPAL

Nos réf. : 2012/39/PM/CH/DB

ACTE EXECUTOIRE le 21 FEV. 2012
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE 22 FEV. 2012

Objet : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits sur le territoire communal, rue Jean Catelas.

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28
- VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,
- VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968
- VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993
- VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal
- ATTENDU Qu'il a été construit une résidence rue Jean Catelas comportant plusieurs bâtiments, parcelle AC 45
- ATTENDU Que le site de construction rue Jean Catelas est constitué d'une entrée qui nécessite un adressage
- CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue Jean Catelas, dans le sens Persan en direction de Bernes sur Oise, entre le 122 et le 126, il est créée une nouvelle numérotation,

ARTICLE 2 :

Rue Jean Catelas, sur la section cadastrée AC 45, résidence « Montesquieu », il est attribué la numérotation suivante : 124 rue Jean Catelas,

ARTICLE 3:

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 21 février 2012

2 1 FEV. 2012
ACTE EXECUTOIRE le
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE 2 2 FEV. 2012



Philippe COUSIN

Maire de Persan